

CIRCONSCRIPTION  
de CONTRES

Année Scolaire: 2018-2019

PROCES VERBAL du CONSEIL D'ECOLE  
EXTRAORDINAIRE

COMMUNE: LES MONTILS  
ECOLE MATERNELLE Albert Duchalais

DATE: 31 janvier 2019  
Durée : 0H40

PARTICIPANTS:

- Mme BARRANCO, Inspectrice de l'Education Nationale
- Mr COUDERT, maire de Les Montils
- Mme MICELI, maire adjoint de Les Montils chargée des affaires scolaires
- Mmes DEHUE, LE TOQUIN et LAPORTE, enseignantes
- Mme MARTINET, Mme CHERIFI, Mme LEMORE, Mme AVIDAGOS, Mme DESTAERKE- FONTAINE représentantes des parents d'élèves élues

Absente excusée : Mme GUEGAN, représentante de parents d'élèves

Présidente de séance : Mme LAPORTE

Secrétaires de séance: Mme DEHUE, Mme MARTINET

Ordre du jour : Fusion des écoles élémentaire et maternelle

La réunion a pour objet la fusion des écoles maternelle et élémentaire qui va donner naissance à une seule structure dite primaire avec une seule direction.

La situation s'y prête puisque les effectifs de maternelle ont beaucoup baissé. 24 inscriptions en PS étaient prévus pour la rentrée 2019 contre 29 départs au CP. Pour le moment, seulement 15 familles se sont présentées pour les pré-inscriptions. Un poste va donc être fermé en maternelle. Il s'agit du poste de direction maternelle.

Par ailleurs, la direction élémentaire sera vacante à la rentrée prochaine.

La nouvelle école primaire devrait donc compter 7 classes de la PS au CM2 avec une moyenne de 23 élèves par classe.

Mme BARRANCO a rencontré M. COUDERT, Mme MICELI et les équipes enseignantes des deux écoles en décembre pour évoquer cette mesure de fusion.

Cette mesure suppose une réflexion autour des horaires qui devront être harmonisés. Les horaires d'entrée et de sortie ne devraient pas changer. Seuls les horaires de la pause méridienne seront revus.

Les avantages de cette fusion sont les suivants :

- Une meilleure connaissance et un meilleur suivi des élèves notamment au moment du passage au CP.
- Une liaison GS/CP simplifiée.

- La tenue de conseils de maîtres et de cycles communs visant la recherche de cohérence au niveau des moyens et des outils utilisés pour faire progresser les élèves.
- La rédaction en 2019 d'un projet d'école commun aux classes maternelles et élémentaires.

Le conseil d'école adopte la fusion à l'unanimité avec 8 voix pour. Cette mesure sera votée en conseil municipal le 5 février 2019.

La séance est levée à 17H40.